

AMINE GEMAYEL

Ancien président de la République libanaise

Les incidents du Nahr el Bared de Mai à Septembre 2007 entre le mouvement terroriste Fath el Islam et l'armée libanaise ont montré l'urgence d'un traitement sérieux de la question des réfugiés palestiniens au Liban. Sans une action concertée de la part de la communauté internationale pour trouver une solution à cette question, les onze autres camps de réfugiés palestiniens au Liban risquent de se transformer en un second Nahr el Bared. Une telle recrudescence de l'extrémisme au pays du Cèdre n'est de l'intérêt d'aucune partie libanaise, menacera durablement l'équilibre interne, mettra à mal l'autorité palestinienne, exportera l'instabilité dans toute la région, touchera de plein fouet l'Europe et pèsera lourd contre toute perspective de paix dans le conflit israélo-arabe.

L'approche adoptée jusqu'aujourd'hui obéit à une logique d'amélioration des conditions des réfugiés dans l'attente d'un règlement définitif de la question palestinienne. Elle est humainement nécessaire et doit être davantage renforcée. Elle demeure néanmoins insuffisante puisqu'elle néglige la dimension politique et sécuritaire de la question. Sans un tel face-à-face courageux et historique avec le problème, les solutions proposées ne produiront que des effets éphémères eux-mêmes générateurs de conflits perpétuels.

De cette tribune du World Policy Forum je saisis la communauté internationale pour proposer le plan suivant :

Améliorer la condition humaine des Palestiniens.

Le renforcement de l' « Initiative de l'Amélioration des Camps » lancé par le gouvernement libanais et l'UNRWA en 2005 en faisant appel aux pays donateurs d'honorer leurs engagements. Je plaide aussi pour l'application des décisions du congrès du Dialogue national libanais en 2006 pour l'octroi des droits civils aux Palestiniens.

La reconstruction du Camp de Nahr el Bared : cette reconstruction devra être concomitante avec un retour de tous les Déplacés Internes Libanais au Nord comme dans la Montagne. Sans un réel effort pour rendre aux Libanais leurs droits chez eux on créera des tensions entre Palestiniens et Libanais et rendra encore plus difficiles les travaux de reconstruction. A la conférence de Vienne du 23 juin 2008 pour la reconstruction et l'aide au Nahr el Bared, les donateurs se sont engagés à hauteur de 125 millions \$ sur 445 millions demandés, et les pays arabes à hauteur de 200 millions \$ dans une étape ultérieure. Mais le retour des Déplacés Internes Libanais coûte aussi quelques 200 millions \$ et aucun plan de financement n'est prévu à cet effet. De cette tribune je lance donc l'Initiative pour les Déplacés Internes Libanais (IDIL) dans le but de financer rapidement leur retour dans leurs foyers. Le plan détaillé de cette Initiative sera bientôt annoncé dans la Montagne libanaise.

L'intégration des questions politiques et sécuritaires

Le désarmement des Palestiniens. L'Autorité palestinienne elle-même plaide pour un tel désarmement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des camps. Ce désarmement devra se faire par le biais d'une coordination permanente entre le gouvernement libanais et l'Autorité palestinienne. Les problèmes provoqués par les extrémistes à Aïn el Heloué, un grand camp palestinien situé au Sud Liban, visent précisément à interdire cette coopération entre Palestiniens et Libanais. Or, une action internationale de la part des amis du Liban et des Palestiniens doit être menée avec courage et détermination pour dire à la Syrie et à l'Iran ainsi qu'à tous les autres protagonistes qu'il faut lever la main. Une coopération entre l'Etat libanais et l'Autorité palestinienne n'est pas dirigée contre telle ou telle faction mais elle est dans l'intérêt de tous les palestiniens et de tous les libanais.

Le droit au retour (résolution 194). Attendre la conclusion d'un accord de paix pour régler la question de la présence palestinienne au Liban n'est plus acceptable. Les Libanais ont érigé comme principe constitutionnel le refus de l'implantation des palestiniens. Le risque d'une certaine normalisation de la situation au plan humain et civil comme prélude à la naturalisation graduelle des palestiniens inquiète les libanais. L'équilibre démographique libanais ne peut en tout cas supporter une telle naturalisation. Le Liban a supporté longtemps tout seul les répercussions de la cause

palestinienne et il est grand temps que la communauté internationale assume désormais ses responsabilités politiques pleines et entières à l'égard des réfugiés. Ainsi, une action multilatérale internationale devrait aboutir à faciliter la naturalisation des palestiniens réfugiés au Liban dans des pays en déficit démographique. Une telle action ne devrait évidemment pas porter préjudice au droit du retour. Le réfugié naturalisé gardera ainsi son statut de réfugié mais sera délié des effets de ce statut à l'égard de l'Etat libanais.